Protocole sanitaire à destination des familles





SEPTEMBRE 2021 - VERSION 6

Les mesures évoquées dans le présent protocole sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances et des directives gouvernementales. Consultez régulièrement la dernière version mise à jour sur notre site www.lasagesse-vals.fr



Introduction

Au moment de préparer cette nouvelle année scolaire, nous mettons donc à jour, une fois encore, notre protocole sanitaire afin de pouvoir toutes et tous continuer à vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Si nous avons évolué sur certains points, vous constaterez que l'immense majorité des décisions communiquées ici vont dans le sens de celles déjà mises en œuvre avec efficacité tout au long de l'année dernière.

Vous trouverez donc renseigné dans ce protocole l'ensemble des fiches pratiques et des mesures adoptées par notre établissement afin de permettre une année scolaire que nous souhaitons la plus sûre et la plus sereine possible, et ce pour l'ensemble de nos équipes et de nos apprenants (élèves, étudiants, apprenants du centre de formation). Ces documents seront régulièrement mis à jour et la dernière version sera systématiquement mise en ligne sur notre site internet ainsi que sur votre compte Ecole Directe. L'ensemble de ce plan sera communiqué en toute transparence à l'ensemble des membres de la communauté éducative et aux parents qui ont fait le choix de nous confier leurs enfants.

Avec l'assurance de mon entier dévouement,

Jean-Baptiste GROS Chef d'établissement

Au matin de Pâques, les femmes vont au sépulcre et rencontrent Jésus qui leur dit : "N'ayez pas peur, soyez sans crainte". Voici l'annonce d'espérance. Elle est pour nous, aujourd'hui. Aujourd'hui. Ce sont les paroles que Dieu nous répète dans la nuit que nous traversons.

Pape François, 11 avril 2020

SOMMAIRE

Introduction

Sommaire

Principes généraux de sécurisation des personnes et des locaux

Fiche 1 – Protocole d'accueil des élèves et des étudiants

Fiche 2 – *Protocole d'accueil des personnes extérieures*

Fiche 3 – *Protocole de gestion d'un cas symptomatique*

Fiche 4 – Modèle de lettre adressé aux familles en situation de cas positif avéré

Fiche 5 – Attestation sur l'honneur de retour dans l'établissement

Principes généraux de sécurisation des personnes et des locaux

1. Le respect des gestes barrières

Le respect des gestes barrières est la seule et unique mesure pouvant garantir une protection optimale des personnes face à la volatilité du Covid-19. Il s'applique donc sans condition ni exception à toutes les personnes franchissant les portes du lycée *La Sagesse*.

1.1 Se laver très régulièrement les mains

Le lavage des mains doit être effectué régulièrement (au moins toutes les 2 à 3 heures), de manière efficace et durer au moins 30 secondes. Un protocole pour un nettoyage efficace des mains sera communiqué à chaque membre de la communauté éducative. Il doit être prioritairement fait à l'eau et au savon, mais du gel ou de la solution hydroalcoolique peuvent également être utilisé à condition que les mains ne soient pas sales. A cet effet, les parents peuvent avantageusement équiper leurs enfants en gel ou en solution bien que l'établissement en propose à l'entrée de l'établissement et de chacune de ses salles.

En tout état de cause, le lavage des mains doit être systématique :

- A l'entrée dans l'établissement
- A l'entrée et à la sortie de la classe
- En sortant des sanitaires
- Après avoir toussé ou éternué
- Avant et après le repas
- Avant et après avoir touché son masque
 - 1.2 Eternuer ou tousser dans son coude ou dans un mouchoir
 - 1.3 Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle après utilisation
 - 1.4 Respecter les règles de distanciation physique

En toute situation, chacun devra s'efforcer de maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec toute autre personne dès que cela sera possible. De même, le respect des principes suivant devra nécessairement s'appliquer à tous :

- Ne pas se serrer la main ou se faire la bise ; se saluer de loin
- En salle de classe, respecter le plan de classe établi et ne pas changer de place
- Respecter les sens et des plans de circulation établis
- Pas d'attroupements aux entrées ou aux sorties de l'établissement

- En cas de réunion dans l'enceinte de l'établissement, ces dernières devront se dérouler en tenant compte de toutes les règles de sécurité sanitaires édictées dans le présent protocole
- Interdiction de fumer et de se regrouper dans la rue Bracq

1.5 Porter un masque

Le port du masque est obligatoire pour toute personne pénétrant dans l'enceinte de l'établissement. Il doit impérativement être correctement positionné et porté avant même l'entrée au sein du lycée. Les familles sont invitées à en équiper leurs enfants sur la base d'un masque par demi-journée. Le port du masque est obligatoire en toute circonstance, tant en classe qu'en récréation, et tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les élèves sont autorisés à l'enlever le midi, pour manger, mais uniquement une fois qu'ils sont assis à leur table.

2. Le matériel de protection mis à disposition

Les salles de classe et lieux accueillant du public sont équipés en pompe de gel hydroalcoolique de 500 ml pour lesquelles une fiche individuelle de suivi permettra de contrôler les dates et délais de réapprovisionnement. L'ensemble des sanitaires de l'établissement sont dotés de savon et de papier de séchage à usage unique. Les sèche-mains soufflants sont débranchés jusqu'à nouvel ordre. Chaque salle de classe et chaque bureau sont équipés de produits virucides ainsi que de papier nettoyant afin de permettre la désinfection systématique des tables et des chaises de travail par chaque élève et chaque personnel.

3. Précautions à prendre avant d'autoriser son enfant à venir au lycée

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation du virus, il leur est donc demandé de respecter scrupuleusement les précautions suivantes avant d'autoriser leur enfant à rejoindre l'établissement :

- Surveiller que la température de l'élève est inférieure à 38° avant de partir au lycée
- Surveiller l'absence de symptômes évocateurs du COVID-19 : sensation de fièvre, fièvre, courbatures, troubles digestifs, toux, rhume, ...
- Garder à la maison les élèves ayant été testés positivement au COVID-19 ou ceux dont un membre du foyer a été testé positivement ou identifié comme contact à risque sauf en cas de vaccination complète de l'élève (soit 7 jours après injection de la 2^e dose)
- Adopter une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison
- Informer IMMEDIATEMENT le lycée si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la COVID-19 ou s'ils ont été identifiés comme cas contact à risque. Cela permettra de repérer et d'interrompre les chaines de transmission dans l'espace scolaire.

4. Entrées et sorties des élèves

Elles se font dans le respect des règles et des gestes définis ci-dessus, à savoir :

- Port du masque
- Nettoyage régulier des mains
- Respect, autant que faire se peut, des règles de distanciation physique
- Interdiction de se serrer la main, de se « checker », de s'embrasser

En début d'année, chaque élève a été sensibilisé par le professeur principal sur l'ensemble des mesures sanitaires mises en place pour minimiser les risques de contamination : gestes barrières et protecteurs, sens de circulation, différents protocoles, ...

<u>L'entrée</u> des élèves dans l'établissement se fait par la rue Bracq. En entrant dans l'établissement, l'élève est impérativement muni de son masque et se lave obligatoirement les mains. Le masque est installé sur le nez et sur la bouche de l'élève 50 mètres avant son entrée dans les locaux. Il est donc interdit de se regrouper dans la rue Bracq qui est, pour rappel, une rue non-fumeur. Dès son entrée dans l'établissement, l'élève rejoint sa salle de classe et la place qui lui est attribuée dans le plan de classe. Il ne reste pas dans les couloirs et limite sa présence en cour de récréation.

Pour la <u>sortie du midi</u> ou de la fin de journée, afin de fluidifier les passages et de limiter les contacts, les élèves se répartiront de la manière suivante :

- ⇒ Elèves de Terminales et étudiants de BTS : sortie par la rue de Mons (portail noir)
- ⇒ Elèves de la 3e à la 1ère : sortie par la rue Bracq

Les filtrages intervenant habituellement à ce moment sont suspendus.

5. L'accueil du public

Comme précisé de manière plus détaillée dans les fiches annexes, l'entrée dans l'établissement est conditionnée au port du masque et à un nettoyage des mains conformes aux règles en vigueur.

La dématérialisation des procédures est poursuivie et intensifiée afin de limiter autant que possible les déplacements non-nécessaires des familles et des partenaires. Attention, cela ne doit pas être un frein aux rencontres et aux échanges qui sont au cœur de notre métier et de nos préoccupations. Il convient simplement de trouver le juste milieu en cette période particulière.

6. L'entretien des locaux et des espaces de travail

En partenariat avec la société GSF, le nettoyage et la désinfection des locaux seront assurés de manière très régulière, que ce soit par nettoyage classique ou par fumigation. Des membres du personnel pourront également être associés au nettoyage et à la désinfection des postes de travail, des points de contacts et des sanitaires de manière régulière. L'aération des locaux sera effectuée au moins trois fois par jour par les enseignants, et sera systématique sur le temps de la pause méridienne ainsi qu'en récréation et en fin de journée après la tenue des cours. Les fenêtres seront ainsi laissées ouvertes lors de la dernière heure de la journée par l'enseignant.

Charge sera alors confié au personnel de ménage de la fermer après la désinfection quotidienne des locaux.

Au moment de quitter la salle de classe, chaque enseignant et <u>chaque élève</u> sera chargé de désinfecter son bureau et sa chaise avant l'arrivée de l'enseignant ou de l'élève suivant, selon un protocole déterminé et en utilisant les produits et matériels fournis par l'établissement. Cette pratique devra être systématique à chaque fin de journée.

Malgré toutes les précautions prises, chacun est invité à éviter d'utiliser ses mains pour actionner les interrupteurs ou ouvrir les portes. Le maintien de ces dernières en position ouverte durant la journée sera d'ailleurs la règle autant que possible afin de limiter les risques de contamination.

7. La restauration

En partenariat avec la société API, il a été décidé de poursuivre la fourniture de repas chauds dans les mêmes conditions que celles expérimentées l'année dernière. Les deux points de distribution restent donc ouverts : le self et la cafétéria. Néanmoins, la prise de repas n'est désormais plus possible dans la cafétéria qui est désormais également fermée lors des récréations du matin et de l'après-midi. La salle 402 est par contre mise à disposition des élèves sur le temps du midi pour qu'ils puissent y consommer leur repas acheté à la cafétéria.

Au self, le nombre de place a été limité afin que les élèves y déjeunant n'aient pas de vis-à-vis direct (trois places assises sur une table pouvant accueillir six personnes). Un système dit de « marche en avant » est également en place afin de limiter les croisements entre les utilisateurs. Le port du masque est obligatoire dans la salle de restauration jusqu'à l'installation à table. Ce n'est qu'une fois assis que l'élève est autorisé à enlever son masque. Celui-ci est alors rangé dans une pochette dédiée à cet effet et ne doit absolument pas être posé sur la table. De la même manière, les sacs sont posés au sol afin de ne pas « contaminer » table ou chaise. L'élève remet un nouveau masque au moment de se lever. Afin de fluidifier les passages, le self sera accessible dès 11h30 pour le personnel ou les élèves en permanence. L'élève utilise un plateau désinfecté sur lequel sera positionné l'ensemble de son repas. Du gel sera à sa disposition à l'entrée. De même, du mobilier d'extérieur sera installé devant la cafétéria selon la météo afin d'accueillir les élèves en toute sécurité. Nous rappelons aux élèves que la prise de repas dans les couloirs ou dans les locaux non prévus à cet effet est strictement interdite.

8. La question des travaux

Le lycée *La Sagesse* est en travaux depuis quelques mois. L'ensemble des entreprises intervenant sur le site doivent adapter leur pratique au respect des règles sanitaires édictées ci-avant ainsi qu'à celles mises en place par l'état et par ses agences officielles. L'agence MV2 assurera en ce sens une veille efficace en relation constante avec le chef d'établissement.

En tout état de cause, la zone de travaux sera bien délimitée et le chantier sera strictement interdit au public.

9. Communication interne et externe

Le présent protocole et l'ensemble des fiches qu'il contient sont portées à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative notamment via *Ecole Directe*. Une version accessible au grand public sera également consultable sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site internet de l'établissement.

Les outils de communication joints au présent protocole seront affichés dans les différents lieux de l'établissement accueillant du public afin de parfaire la formation, l'information et la sensibilisation de chacun face à ce virus.

Enfin, des réunions ou rencontres régulières avec le CSE permettront la mise en œuvre des nouvelles règles sanitaires, leurs éventuelles évolutions, et assureront également la remontée de suggestions ou de pistes d'amélioration. Pareils échanges seront assurés par le chef d'établissement avec les élèves délégués et avec les membres de l'Association des Parents d'Elèves, comme cela est déjà régulièrement fait depuis le début du confinement.

10. Continuité pédagogique

Le maintien des cours et des enseignements en présentiel au sein de l'établissement est la règle par défaut. L'établissement s'engage donc à tout mettre en œuvre afin de garantir cette continuité en garantissant la sécurité de chacun : élèves, personnels et enseignants.

A compter de cette rentrée scolaire, les élèves ou étudiants identifiés comme cas contact à risque et justifiant d'une vaccination complète, pourront continuer à suivre les cours en présentiel au sein de l'établissement. A contrario, les apprenants identifiés comme cas contact à risque et ne disposant pas d'une vaccination complète, devront poursuivre pendant 7 jours au moins les enseignements à distance.

En cas de fermeture complète de la classe ou de l'établissement, un plan de continuité pédagogique spécifique serait alors activé. Celui-ci prévoit notamment le maintien de l'emploi du temps ordinaire de l'élève et l'organisation de séances en visio via l'applicatif Team's dont sont équipés chaque élève et chaque étudiant de l'établissement. L'assiduité de chacun lors de ses séances est bien entendu contrôlée par nos équipes.

COVID-19 - Protocole d'accueil des élèves et des étudiants

Préparation et entretien des locaux

- ⇒ Sont mis à disposition de chaque salle :
 - o Une pompe manuelle de gel hydroalcoolique
 - o Un ou deux flacons de virucides
 - Du papier absorbant
 - O Des affichages rappelant :
 - Les modalités de lavage des mains
 - Les gestes barrières à adopter et à mettre en œuvre
 - Les règles de vie en collectivité à adopter et à respecter
- ⇒ Sont mis à disposition dans tous les sanitaires, du savon et du papier absorbant.
- ⇒ Des fléchages de couleur sont disposés dans les locaux afin de rappeler aux élèves les chemins qu'il leur faut suivre selon la salle qu'ils doivent rejoindre.
- ⇒ Les accès interdits seront clairement matérialisés.
- ⇒ Les rampes, poignées, interrupteurs et sanitaires seront nettoyés régulièrement et les locaux seront très souvent aérés et désinfectés de manière complète chaque soir.

Accueil des élèves en classe et dans l'établissement

- ⇒ Le port du masque est obligatoire pour chacun, tout comme le respect des gestes barrières. Ils seront rappelés par voie d'affichage dans chaque salle et dans tous les lieux stratégiques de l'établissement.
- ⇒ Les élèves entrent directement dans l'établissement à leur arrivée et rejoignent immédiatement leur salle de classe. Les regroupements devant les portes du lycée ne sont pas autorisés et le port du masque est obligatoire aux abords de l'établissement, notamment rue L. Bracq (où il sera donc interdit de fumer).
- ⇒ Les entrées d'élèves se font rue Louis Bracq. Les sorties pour les BTS et terminales se feront Rue de Mons et pour les autres classes Rue Louis Bracq.
- ⇒ En entrant dans l'établissement, chaque élève se nettoie les mains avec le gel mis à sa disposition. Il peut ensuite rejoindre directement sa salle de classe qui est déjà ouverte à l'exception des salles spécialisées (NB: les portes de l'établissement seront laissées ouvertes aussi souvent que possible afin de limiter les points de contacts). Il est interdit de stationner dans les couloirs.
- ⇒ Chaque classe se voit attribuer une salle prioritaire afin de limiter au maximum les déplacements non-nécessaires. Ce sont ainsi essentiellement les enseignants qui se déplacent d'une salle à l'autre. Chaque élève se voit attribuer une place dans sa salle de référence (un plan de classe sera appliqué).
- ⇒ En entrant et en sortant de la salle, les élèves et les enseignants se lavent les mains en utilisant la pompe de gel hydroalcoolique présente dans chaque local.

⇒ A la fin du cours, l'enseignant désinfecte sa chaise et son bureau à l'aide du matériel fourni. Il en est de même pour les élèves au moment de quitter leur salle et à la fin de la journée.

Organisation géographique

⇒ L'organisation de l'établissement est repensée afin de limiter au maximum les interactions entre les jeunes. Un fléchage de couleur a été posé afin de guider les élèves dans le bon sens de circulation.

Salles	Accès	Salles	Accès
201 SOINS		1001	
211		1002	
212	Entrée et Sortie par l'accès principal	1003	
221	du Bâtiment 2	1004	Entrée et Sortie par l'accès principal du
222		1005	Bâtiment 10 (RDC)
223		1007 INFO	-
202 ANIM	Cour	1008	-
213	Entrée et Sortie par l'accès à côté de	CAFET BTS	-
214	la chapelle	1013	
224	(Escalier de secours du Bâtiment 2)	1014	-
225		1021 CUISINE	Entrée et Sortie par l'accès principal du
		1022	Bâtiment 10 (étages 1 & 2)
CDI		1023	
301 INFO		1024	
302 INFO	Entrée et Sortie par l'accès à gauche		
310	du perron	701	
311 INFO	(WC extérieurs filles)	702	Entrée et Sortie par le portail de l'annexe
312 INFO		711	(accès rue L. Bracq)
313		721	-
321			
322 ACCUEIL		SELF	Entrée par l'accès Bâtiment 3 jardin Sortie par la cour
323	Entrée et Sortie par l'accès « jardin »	CAFET	Entrée par la cour Sortie par le Bât 10
324		EPS	Appel au garage à vélo avant de rejoindre
325 INFO			les installations extérieures
326 INFO			
327			
401 ARTS			
411	Entrée et Sortie par l'accès salle		
412	d'arts		
413			
Bureau Vie Sco			
414	Entrée et Sortie par l'accès Bureau		
415	Vie Scolaire		
416			
402 PERMANENCE	Entrée et Sortie par l'accès garage à vélos		

Les élèves sont priés d'utiliser les sanitaires les plus proches de leur salle de cours afin de réduire les déplacements.

Organisation sanitaire

⇒ Il est demandé aux familles :

- O De veiller chaque matin à la prise de température de son enfant ; si cette dernière est supérieure à 38°, la famille prévient l'établissement et garde l'enfant à la maison jusqu'à décision de son médecin traitant.
- Le port du masque étant systématique et obligatoire, chaque famille veillera à en doter son enfant sur la base d'un masque par demi-journée de cours (soit deux masques par jour)
- ⇒ La prise de température à l'entrée de l'établissement pourra être mise en œuvre ponctuellement selon les directives des agences sanitaires en responsabilité.
- Tout élève présentant des symptômes sera installé à la chapelle. Dans cette situation, c'est la procédure de gestion d'un cas symptomatique (voir PJ) qui sera appliquée.
- Tout élève testé positif n'est pas autorisé à réintégrer l'établissement avant d'avoir complété l'attestation de retour en classe (voir dernière page de ce protocole). Pour les cas contacts à risque, seuls les élèves pouvant justifier d'une vaccination complète (soit 7 jours après injection de la 2^e dose) sont autorisés à réintégrer l'établissement. Pour les autres, il est obligatoire de se conformer aux indications de la fiche « retour en classe » (voir PJ)

COVID-19 – Protocole d'accueil des personnes extérieures

- ⇒ L'accès à l'établissement est strictement interdit à toute personne ne portant pas de masque.
- ⇒ Toute personne présentant des symptômes ou ayant été en contact avec une personne diagnostiquée positive ne sera pas autorisée à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.
- ⇒ Les règles d'accueil du public sont maintenues avec les modifications suivantes :
 - o Le registre est complété par l'agent d'accueil
 - o Le nettoyage des mains à l'aide du gel hydroalcoolique fourni est obligatoire
- ⇒ Les sens de circulation et accès interdits seront clairement identifiés et compréhensibles du grand public.
- ⇒ Les rendez-vous avec les parents se dérouleront uniquement dans le respect strict des règles du protocole sanitaire.
- ⇒ La prise de température à l'entrée de l'établissement pourra être mise en œuvre ponctuellement selon les directives des agences sanitaires en responsabilité.

COVID-19 - Protocole de gestion d'un cas symptomatique

Pour mémoire, les symptômes évocateurs devant alerter sont les suivants : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève ou un étudiant

- ⇒ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à la chapelle dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale, dans le plus strict respect des gestes barrières.
- Appel des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- - o Eviter tout contact avec des personnes extérieures
 - Consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant

Si le résultat du test est positif :

- L'établissement informe immédiatement le rectorat qui assurera le lien avec les autorités compétentes et décidera de la conduite à tenir
- ⇒ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.
- ⇒ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement (voir fiche 4 du présent protocole).

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte

- ⇒ Isolement immédiat de l'adulte à la chapelle avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible dans le plus strict respect des gestes barrières.
- □ L'établissement rappelle à l'adulte la procédure à suivre :
 - o Eviter les contacts avec toute personne extérieure

- O Consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

Si le résultat du test est positif :

- ⇒ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et décident de la conduite à tenir dans l'établissement
- ⇒ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- □ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précédent son isolement.

COVID-19 – Modèle de courrier en cas de survenue d'un cas positif dans la classe ou le groupe de votre enfant

Valenciennes, le 03 septembre 2021

Objet: Protocole COVID-19 - Classe de 2de xxxxx

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Un cas positif de COVID-19 a été officiellement détecté dans la classe de votre enfant. En lien direct avec les autorités compétentes que sont le Rectorat, la DSDEN et l'Agence Régionale de Santé (ARS), nous suivons au plus près l'évolution de la situation avec le souci permanent de la sécurité de chacun : élèves, parents, enseignants et personnels.

A ce jour et au vue du protocole mis en place par notre établissement, la poursuite des cours n'est absolument pas remise au cause <u>pour les élèves n'étant pas considérés comme « cas contact à risque »</u>. Bien entendu, et comme cela est le cas depuis le début de cette année, le respect des règles sanitaires communiquées dès avant la rentrée continuer de s'imposer à chacun.

<u>Si votre enfant</u> a été en contact rapproche avec un élève positif au virus, il <u>est considéré comme « cas contact à risque »</u>. Dans ce cas, il a été (ou sera très prochainement) contacté par notre établissement. Vous avez alors un rôle essentiel à jouer pour limiter les risques de contagion en respectant les règles suivantes :

- 1) Votre enfant doit rester isolé jusqu'au XXX (soit 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) et il doit réaliser immédiatement un test de dépistage Covid-19 (RT-PCR, RT LAMP ou test antigénique nasopharyngé). Un second test de dépistage devra être fait au 7^{ème} jour de quarantaine, et également en cas de survenue de symptômes. Le retour à l'école après l'isolement de 7 jours ne sera possible que si le test au 7^{ème} jour est réalisé et si son résultat est négatif. Une attestation sur l'honneur sera demandée (voir modèle joint au protocole sanitaire).
- 2) Si votre enfant a contracté la COVID-19 au cours des deux derniers mois, la quarantaine et l'obligation de dépistage ne sont pas requises. Une attestation sur l'honneur sera demandée (voir modèle joint au protocole sanitaire) et l'exactitude des informations sera contrôlée par l'Assurance maladie.
- 3) Si votre enfant présente un schéma vaccinal complet et qu'il n'est pas atteint d'immunodépression grave, il peut rester en classe et poursuivre les cours, mais les deux tests de dépistage (immédiatement et 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) doivent être réalisés. Une attestation sur l'honneur sera demandée (voir modèle joint au protocole sanitaire) et l'exactitude des informations sera contrôlée par l'Assurance maladie.

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre, vous pouvez appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au 09.74.75.76.78 (service gratuit + prix d'un appel). Si l'état de santé de votre enfant évolue, nous vous invitons à contacter sans attendre votre médecin traitant ou un médecin de ville.

L'ensemble de nos équipes et moi-même restons à votre disposition et à votre écoute en cas de besoin. Avec l'assurance de toute notre entière mobilisation,

Cordialement.

Jean-Baptiste GROS Chef d'établissement

COLLÈGE, LYCÉE: QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE¹ EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19?

Pas de fermeture automatique de la classe :

identification des contacts à risque et information aux parents

ÉLÈVES NON VACCINÉS

RISQUE ÉLEVÉ²

ÉLÈVES VACCINÉS RISQUE MODÉRÉ³

ÉLÈVES COVID ≤ 2 MOIS RISQUE NÉGLIGEABLE⁴

Quarantaine obligatoire

de 7 jours à compter du dernier contact à risque

Attestation sur l'honneur à fournir sans délai

par les représentaux légaux

Réalisation obligatoire d'un 1er test immédiatement et d'un 2d test 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé

(et à tout moment en cas d'apparition de symptômes)

Poursuite des cours en présence

Pas de réalisation de test sauf si apparition de symptômes

Si le 1er test est négatif

Poursuite de la quarantaine obligatoire jusqu'à la réalisation d'un 2^d test au bout de 7 jours

Si le 2^d test est négatif

Attestation sur l'honneur à fournir par les représentaux légaux

• Si attestation fournie

Retour en présentiel : strict respect du port du masque pendant 7 jours et vigilance renforcée

Si attestation non fournie
Poursuite de l'isolement jusqu'à production d'une attestation sur l'honneur ou le cas échéant pendant 7 jours supplémentaires (14 jours maximum au total)

Poursuite des cours en présence

sauf si les tests réalisés sont positifs

- ¹ La survenue d'un cas confirmé chez l'enseignant n'implique pas forcément la fermeture de la classe (en effet, le contact est considéré comme non à risque car l'enseignant est tenu de porter un masque).
- Catégorie correspondant également aux élèves vaccinés et atteints d'immunodépression grave.
 L'élève est totalement vacciné et n'est pas
- atteint d'immunodépression grave. ⁴ L'élève a contracté la Covid-19 depuis moins
- de deux mois.

 Test de dépistage RT-PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé, ou à défaut RT-PCR sur prélèvement salivaire. Les tests antigéniques sur prélèvement nasal (autotests) ne sont pas considérés comme suffisamment performants pour le dépistage des personnes-contact à risque.

Si l'un des tests est positif à tout moment

L'élève devient un cas confirmé

- Isolement : 10 jours au minimum ou, si persistance de la fièvre après 10 jours, 48 heures après disparition de celle-ci
 - Contact tracing à partir de ce nouveau cas confirmé

Retour au collège ou au lycée à l'issue de la période d'isolement

Pas de réalisation de test supplémentaire



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0800130000

appel gratuit)

Personne-contact à risque élevé

Selon la définition de SpF, est contact à risque élevé¹ toute personne non complètement vaccinée ou présentant une immunodépression grave, ayant eu un contact avec un cas confirmé dans l'une des situations suivantes, en l'absence de mesure de protection efficace pendant toute la durée du contact (masque porté par le cas confirmé OU la personne contact de types chirurgical ou FFP2 ou en tissu grand public de filtration supérieure à 90% ou grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction générale de l'armement):

- ayant eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace, même en l'absence de port de masque, sont considérées comme des personnes contacts à risque négligeable, ou ;
- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à un cas confirmé ou probable, ou ;
- ayant partagé un espace intérieur (salle de classe, bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, table de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas confirmé ou probable ou en étant resté en face-à-face avec un cas confirmé ou probable durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Compléter Cas n°1 ou Cas n°2 selon la situation, puis signer.

Je soussigné(e) M./Mme responsable légal deen classe de certifie sur l'honneur que :
<u>CAS N°1</u> : L'élève a présenté des symptômes évocateurs du Covid-19 depuis le:
☐ Il a consulté un médecin qui a prescrit un test RT-PCR qui s'est avéré <u>NEGATIF</u> : il revient donc dans l'établissement après avis médical et sans fièvre.
☐ Il a consulté un médecin qui a établi un <u>diagnostic différentiel du COVID-19</u> et n'a pas prescrit de test RT-PCR : il revient donc dans l'établissement après avis médical et sans fièvre.
□ Il a été testé positif au COVID-19 le, il est donc un <u>cas confirmé</u> : il revient dans l'établissement après un isolement de 10 jours le et après disparition de la fièvre depuis au moins 48 heures.
OU
<u>CAS N°2</u> : L'élève a été identifié « cas contact à risque » :
□ Il justifiait d'un schéma vaccinal complet (soit 7 jours après injection de la 2 ^e dose) à la date du dernier contact avec le cas confirmé : il est donc <u>contact à risque modéré et il autorisé à réintégrer l'établissement dans le strict respect du protocole sanitaire</u> . Je m'engage à ce qu'il fasse immédiatement, puis à J+7 après le dernier contact à risque, un test de dépistage (RT-PCR, RT-LAMP ou antigénique nasopharyngé).
☐ Il avait un antécédent de Covid-19 de moins de 2 mois à la date du dernier contact avec le cas confirmé : il est donc <u>contact à risque négligeable et il est autorisé</u> (pas de réalisation de test sauf si apparition de symptômes).
□ Il ne justifiait pas d'une vaccination complète, <u>il est donc contact à risque élevé et il est resté à l'isolement 7 jours à compter du dernier contact à risque</u> . Son 2 nd test de dépistage (RT-PCR ou antigénique nasopharyngé) réalisé le (soit 7 jours après le dernier contact à risque) est négatif , il est donc autorisé à <u>réintégrer l'établissement</u> ce jour, le
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Date, Signature du responsable légal :